

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

Institut d'Études Judiciaires d'Angers

**COLLER
UNE PHOTO
RÉCENTE**

Préparation CRFPA

Préparation ENM

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : |__| |__| |__| | à

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : |__| |__| |__| |__| |__| |

Adresse électronique :

N° I.N.E :

N° étudiant (si déjà inscrit à l'Université d'Angers) :

Dernier diplôme obtenu : Année :

Etudes éventuellement suivies en même temps que l'IEJ :

Avez-vous déjà passé les épreuves du CRFPA ? OUI NON

Si OUI, combien de fois : En quelle(s) année(s) :

Dans quel(s) IEJ ?

Profession (le cas échéant) :

Employeur :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

Attention ! Le paiement de la **CVEC** est un préalable à votre inscription.

Cette contribution, d'un montant de 95 €, est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription à une formation initiale, y compris à distance, dans un établissement d'enseignement supérieur. Lorsqu'un étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.

Comment payer la CVEC ?

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur **messervices.etudiant.gouv.fr** (onglet Inscription ou Connexion dans le bandeau vert en haut de la page)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

Pour une première inscription à l'Université d'Angers :

- ◆ 1 photocopie de votre attestation d'acquittement de la CVEC
 - ◆ Fiche d'inscription à l'Université d'Angers (à télécharger)
 - ◆ 1 photocopie du dernier diplôme (ou attestation de réussite) de maîtrise, M1 (ou M2) de droit, ou un certificat de scolarité justifiant d'une inscription en M1 de droit
 - ◆ 1 attestation d'assurance de responsabilité civile
 - ◆ 1 photocopie signée de la carte d'identité
 - ◆ 1 enveloppe pré-timbrée à votre adresse fixe
 - ◆ 1 photo d'identité
 - ◆ Le règlement (voir ci-après)
- (Le transfert du dossier universitaire doit être demandé à la faculté d'origine)**

Pour une réinscription :

- ◆ 1 photocopie de votre attestation d'acquittement de la CVEC
- ◆ 1 photocopie du dernier diplôme (ou attestation de réussite) de maîtrise, M1 ou M2 de droit (ou un certificat de scolarité justifiant d'une inscription en M1 de droit)
- ◆ 1 attestation d'assurance de responsabilité civile
- ◆ 1 enveloppe pré-timbrée à votre adresse fixe
- ◆ 1 photo d'identité
- ◆ Le règlement (voir ci-après)

DROITS D'INSCRIPTION A L'IEJ :

Cours d'actualisation, devoirs et corrigés, entraînements au grand oral, conférences, remise à niveau en anglais juridique, plateforme numérique, bibliothèque universitaire.

(Sont inclus les 200 euros de droit à prestations spécifiques non remboursables en cas d'annulation de l'inscription)

L'IEJ ouvre droit à bourse (circulaire du 2 juillet 2009).

1. **Etudiant.e en formation initiale :**

- ◆ 443 € (étudiant jusqu'à 28 ans)
- ◆ 200 € pour les étudiants boursiers (notification de bourse à fournir)
- ◆ 359 € en cas de double inscription à la faculté (IEJ + M1 ou M2)

2. **Etudiant.e en formation continue :**

Important : Si vous êtes salarié.e, en demande d'emploi, en reprise d'études, merci de prendre contact auprès de la **Direction de la Formation Continue (DFC), 19 rue René Rouchy, 49 000 ANGERS - Tél : 02.44.68.86.84 - Mail : formationcontinue@univ-angers.fr**

3. **Statut de candidat libre CRFPA :**

Seule est prévue l'inscription à l'examen d'accès au CRFPA 2023 (dossier à joindre)

(Pas d'accès aux cours, aux devoirs, aux corrigés, à la plateforme numérique et à la Bibliothèque Universitaire)

- ◆ 150 €

Dossier complet à renvoyer avant le 10 décembre 2022 :

Université d'Angers - Faculté de droit, d'économie et de
gestion
Pôle Master – IEJ – Lucie Lampérière
Bureau 114
13, allée François Mitterrand - BP 13633
49 036 ANGERS cedex 01

Contacts IEJ :

Tél : 02.41.96.21.11

Mail : iej@contact.univ-angers

Merci de bien vouloir préciser **à titre indicatif**, vos choix de matières pour votre année de cours à l'IEJ :

Epreuve pratique au choix :

Droit civil
Droit des affaires
Droit social
Droit pénal
Droit administratif
Droit international et européen
Droit fiscal

Epreuve de procédure en fonction de l'épreuve pratique choisie :

Epreuve écrite pratique	Epreuve écrite de procédure	Cochez votre épreuve de procédure
Droit civil Droit des affaires Droit social	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends	
Droit pénal	Procédure pénale	
Droit administratif	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends	
Droit international et européen Droit fiscal	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends ----- Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends	-----

Interrogation en langue vivante étrangère (admission) :

Anglais

Fait à, le

Signature :